



© Assemblée nationale

LETTRE DES DÉPUTÉ.E.S COMMUNISTES

et des député.e.s des Outre-mer membres du groupe GDR

LES APPRENTIS SORCIERS

Un nouvel épisode de la bataille des retraites vient de se jouer à l'Assemblée nationale avec l'examen de la proposition de loi du groupe Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires (LIOT) visant à abroger le recul de l'âge effectif de départ à la retraite.

Fébrile et affaiblie comme jamais, la majorité a une nouvelle fois tout fait pour empêcher notre Assemblée de s'exprimer sur la réforme du gouvernement. Car l'objectif de cette proposition de loi était bien celui-ci : permettre enfin aux représentants du peuple de s'exprimer par un vote, juste un vote.

La majorité persiste ainsi dans son refus d'admettre qu'elle

n'est que relative. Contrairement au précédent mandat où elle décidait seule de tout. Elle s'enfonce dans une dérive autoritaire et anti-démocratique dans laquelle la séparation des pouvoirs est piétinée et le pouvoir législatif remis en cause.

Comment ne pas prendre conscience des conséquences gravissimes pour notre démocratie ? Par le recours répété à des combines, à des entorses ou aux articles les plus anti-démocratiques de la Constitution, le gouvernement et la majorité lui portent des coups terribles, dirigeant le pays vers une véritable « démocrature ».

Ce dévoiement des règles et des usages de notre Assemblée fait naître une jurisprudence grâce à laquelle le Parlement,

et le peuple avec lui, pourraient être littéralement muselés.

Les apprentis sorciers de cette dérive autoritaire ont-ils conscience de ce qu'il adviendrait si le pouvoir tombait demain aux mains de l'extrême-droite ?

Aux millions de Français opposés à la réforme des retraites nous le disons : la bataille n'est pas terminée. La violence de la pratique du pouvoir par la majorité relative n'entravera en rien notre détermination à combattre pour nos retraites.

André Chassaigne,

Président du groupe de la Gauche Démocrate et Républicaine



LPM 2024-2030 : LE CHOIX D'UNE ÉCONOMIE DE GUERRE

Engager pour les 7 prochaines années 413 milliards d'euros en faveur de nos armées est un sujet sérieux, a fortiori quand la priorité est donnée au renforcement de notre arsenal nucléaire et à une armée de projection au service de l'Otan. Un modèle d'armée bien différent du nôtre et dans lequel nous ne nous retrouvons pas.

413 milliards d'euros pour nos armées et 69 milliards rien que pour l'année 2030. C'est le doublement du budget militaire qui nous a été proposé à la demande du Président de la République qui a théorisé l'idée que la France devait « avoir une guerre d'avance » et participer à la course mondiale à l'armement.

69 milliards d'euros en 2030, au moment où des coupes sont annoncées dans nos services publics et où le gouvernement demande aux Français énormément d'efforts, en particulier de travailler plus longtemps pour financer le système de retraite. Ce sera alors le premier budget de l'État, devant celui de l'éducation ou de la santé. C'est inédit sous la V^e République !

Après avoir récolté les dividendes de la Paix, c'est l'industrie de l'armement qui se frotte maintenant les mains et espère recueillir les dividendes d'une économie de guerre. Car le financement de notre industrie de défense va aussi dépendre de plus en plus de l'export, des ventes d'armes dans le monde au risque de nourrir encore plus les guerres et les conflits.

UNE STRATÉGIE MILITAIRE AU SERVICE DE L'OTAN

Alors, oui, le sujet est sérieux. Sérieux car la sécurité de la Nation, de nos concitoyens, en tous points du territoire, est non négociable. Nous devons avoir la même exigence de sécurité et de protection pour tous, qu'ils habitent en Polynésie, aux Antilles, en Guyane ou dans l'océan

indien. Nous devons protéger notre surface maritime, la deuxième plus importante au monde, tout comme nos fonds sous-marins, préserver l'espace de toute militarisation, prévenir les attaques cyber qui se développent, empêcher toute attaque terroriste, être aux côtés de nos soldats en leur fournissant le meilleur matériel, sans dépendre de technologies et de puissances étrangères.

Nous devons garantir l'autonomie stratégique de la France, contribuer à celle de l'Europe, investir dans la diplomatie et la coopération avec les peuples du monde tout en assurant à la France les moyens d'assurer sa défense. Voilà, ce que nous portons et que nous n'avons pas retrouvé dans la loi de programmation militaire (LPM) qui nous a été présentée ni dans son modèle d'armée qui découle d'une stratégie militaire au service de l'Otan et de la politique étrangère des Etats-Unis.

Nous contestons le choix du gouvernement d'investir autant d'argent dans une armée de projection, symbolisée par le projet de porte-avions de nouvelle génération qui coûtera 10 milliards d'euros. Envoyer nos soldats en Libye, en Afghanistan, au Sahel, n'a pas fait reculer le terrorisme. Et ils n'y sont pour rien. Ce modèle expéditionnaire que le gouvernement veut développer est non



© Antonio Prado - pexels

seulement dangereux politiquement mais en plus il est coûteux.

Avons-nous les moyens de financer à la fois une armée de projection et d'intervention sur des terrains lointains, et une armée à même d'assurer pleinement la sécurité de

« Nous craignons d'avoir, avec cette LPM, une paix de retard si rien n'est engagé politiquement pour désarmer les conflits et travailler à la sécurité collective des nations. »

l'ensemble de notre territoire et la protection de tous nos concitoyens, sur tous les continents ? Bien sûr que non, nous l'avons démontré au cours des débats. Les investissements dans ce porte-avions nous privent d'investir dans du matériel militaire tel que des frégates, des patrouilleurs, des hélicoptères qui, par exemple, seraient

nécessaires à la défense de nos territoires d'outre-mer.

VERS UNE DANGEREUSE ESCALADE NUCLÉAIRE

Ce modèle d'armée que nous ne partageons pas, c'est aussi celui qui fait le choix de renforcer notre arsenal nucléaire. 54 milliards au total, près de 8 milliards par an, 22 millions par jour. C'est du jamais vu ! À défaut d'une décision de toutes les puissances nucléaires d'abandonner cette arme terrible, la plus dangereuse pour l'humanité et pour la planète, la France doit préserver sa capacité de dissuasion nucléaire. Mais n'en rajoutons pas ! Ne participons pas à cette course à l'armement nucléaire qui va à l'encontre de nos engagements internationaux en la matière. Nous estimons au contraire que la France a un rôle politique majeur à jouer

notamment en participant, en tant qu'État observateur, aux réunions du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires.

Enfin, notre modèle industriel d'armement, qui est trop précaire et trop dépendant d'autres pays – voire de fonds de pension privés et étrangers –, doit être interrogé. Nous défendons le principe d'un pôle public de l'armement, garant de notre souveraineté, et capable de s'appuyer sur une participation de l'État dans ses principales entreprises. Nous voulons aussi garantir le statut et les conditions de travail des ouvriers d'État, indispensables pour répondre aux besoins des armées.

Bref, nous plaçons pour un modèle d'armée bien différent de celui du gouvernement, délivré des obligations de rentabilité industrielle, tourné exclusivement vers la protection de la Nation, de nos territoires et de ceux de nos voisins européens, dans le cadre de traités européens de sécurité collective. Un modèle qui permettrait de renforcer la France, afin qu'elle soit crédible dans son rôle de maintien de la paix, mais aussi qu'elle soit libre, affranchie des influences du commandement militaire américain de l'Otan.

Pour nous, cette LPM 2024-2030 participe pleinement à une course aux armements dangereuse pour la sécurité en Europe et dans le monde. Plus qu'à une guerre d'avance, elle nous expose au risque d'avoir une paix de retard. C'est la raison pour laquelle, malgré des avancées notables pour nos armées, nous avons voté contre ce texte. Par ailleurs, en ouverture des débats, nous avons également déposé une motion de rejet préalable, considérant que les choix opérés dans cette LPM devaient faire l'objet d'un large débat avec la société tout entière. ♦

LES AMBITIONS DU PRÉSIDENT

Selon les propos d'Emmanuel Macron tenus le 20 janvier dernier depuis la base aérienne de Mont-de-Marsan, la loi de programmation militaire (LPM) 2019-2025 avait été faite pour « réparer les armées » ; la LPM 2024-2030 est faite pour « les transformer » afin « d'avoir une guerre d'avance » et de se préparer « aux conflits de haute intensité en Europe ». Pour y parvenir, elle dotera les Armées d'un budget militaire qui a presque doublé entre 2017 et 2030. La France aura ainsi atteint son objectif obligatoire en tant que membre de l'Otan de consacrer 2 % de son PIB à ses Armées tous les ans.

Aujourd'hui, le budget de la défense est de 43,9 milliards, le 2^e budget de l'État. Il sera de :

- 47,04 milliards en 2024, soit + 3,1 milliards
- 50,04 milliards en 2025
- 53,04 milliards en 2026
- 56,04 milliards en 2027, soit + 3 milliards chaque année
- 60,32 milliards en 2028
- 64,61 milliards en 2029
- 68,91 milliards en 2030, soit + 4,3 milliards chaque année.

L'effort budgétaire sera donc plus important à partir de 2027, c'est-à-dire au moment où le Président de la République ne pourra plus être en poste.



Lire la motion de rejet préalable de Fabien Roussel du 22 mai 2023 et son explication de vote du 7 juin.



LA DÉRIVE ANTI-DÉMOCRATIQUE DU GOUVERNEMENT

La Présidente de l'Assemblée nationale a cédé à la toute-puissance du Président de la République en sortant l'article 40 pour empêcher tout vote sur le texte visant à abroger le report de l'âge légal de départ à la retraite. Un coup terrible porté au Parlement et à notre démocratie.

Ce jeudi 8 juin était réservé à la niche parlementaire du groupe LIOT. Il aurait dû être un jour de vérité car nous étions appelés à nous prononcer sur un texte visant à abroger le recul de l'âge effectif de départ à la retraite. Mais la majorité, minoritaire en séance sur ce texte, en a décidé autrement. « *Le choix que vous avez fait Madame la Présidente de recourir à l'article 40 pour empêcher tout vote, porte un coup terrible à notre démocratie parlementaire* » a fustigé André Chassaigne dans un rappel au règlement en ouverture de séance.

En effet, le seul espace démocratique que notre Constitution laisse aux groupes d'opposition, ce sont les niches parlementaires. Jusqu'à présent, jamais l'article 40, qui interdit toute aggravation ou diminution d'une ressource publique, n'avait été actionné dans une niche, dans la mesure où les textes présentés sont gagés. Avec une telle jurisprudence, il nous sera désormais impossible de porter des propositions. Cela signifie qu'on veut nous cantonner à des initiatives symboliques et que l'essentiel de l'initiative des lois devrait se concentrer plus encore entre les mains de l'exécutif. Une façon d'abaïsser un peu plus le Parlement.

Mois après mois, semaine après semaine, le gouvernement a décidé qu'il passerait en force pour imposer sa réforme des retraites,

contre les organisations syndicales, contre la volonté populaire et contre le Parlement. A chaque étape, il s'est appuyé sur les articles les plus régressifs de notre Constitution pour s'en sortir. Et la loi de réforme des retraites n'a jamais été votée. Ce 8 juin, nous



avons l'occasion de nous prononcer sur son article central. Il fallait donc une fois de plus tordre les règles et les usages pour empêcher cela. D'où le choix de l'article 40. La semaine précédente, en commission, la majorité n'avait pas hésité à refuser aux députés l'exercice de leur droit constitutionnel de soumettre à la discussion et au vote des amendements pourtant recevables. Du jamais vu !

C'est la politique du quoi qu'il en coûte, de la terre brûlée, du prêt à tout. Mais en voulant nous déclarer illégitimes, c'est la majorité elle-même qui se délégitime. Depuis longtemps, elle aurait dû prendre acte du rejet par les Français de sa réforme des retraites. « *Quand on prend le Parlement pour un paillason, c'est sur le peuple qu'on s'essuie les pieds* » a tonné Pierre Dharréville lors de la discussion générale. « *Nous n'acceptons ni cette loi injuste et injustifiable, ni ce déni de démocratie qui l'escorte.* » Et de poursuivre en disant que ces choix, ces comportements, nourrissent les réactions anti-républicaines et que l'extrême droite menaçante ne manquera pas d'essayer d'en profiter pour tromper le peuple.

Les « amis du Président » ont définitivement perdu la bataille politique, c'est ce que dit le geste qu'ils se sont sentis obligés de commettre ce 8 juin pour éviter le vote. Ils entendent poursuivre leurs œuvres, continuons à leur tenir tête et à faire des propositions pour connaître des jours qui n'auront pas ce goût amer. En défendant le droit des députés et du Parlement, nous défendons la vitalité démocratique. Dès que possible, d'une manière ou d'une autre, cette loi de réforme des retraites devra être soumise à un vote, et devra être abrogée. ♦



Lire l'intégralité de l'intervention de Pierre Dharréville du 8 juin 2023.

Déserts médicaux : penser l'offre de soins comme une réponse à des besoins sociaux et humains

Depuis près d'un an, tu t'es impliqué dans un groupe de travail transpartisan pour proposer des solutions contre les déserts médicaux. Quelle est ta démarche ? Partout en France, dans la ruralité, dans les petites villes mais aussi au sein même des quartiers populaires dans les métropoles, la désertification médicale avance. C'est un des sujets qui revient à chacune de nos rencontres publiques, cela a été un des thèmes majeurs des élections législatives de juin 2022. L'angoisse de nos concitoyens grandit, ils sont de plus en plus nombreux à connaître l'impossibilité de trouver qui, un médecin généraliste, qui, un dentiste, qui, un pédiatre, un kiné...

Cela ne date pas d'aujourd'hui...

Non, en effet. Les choix des dernières décennies ont été dévastateurs pour la préservation et le développement de l'accès aux soins, avec la formation de moins de médecins selon l'adage « moins il y a de prescripteurs, moins cela coûtera ». C'est l'impéritie des gouvernements qui se sont succédé depuis le début du siècle qui nous a conduits dans cette impasse. Ceux-ci n'ont jamais voulu penser l'offre de soins comme une réponse à des besoins sociaux et humains, ils l'ont envisagée comme une simple ligne comptable. Face à cela, et parce que nous sommes tous confrontés dans nos circonscriptions à cette problématique, des députés des neuf groupes parlementaires de l'arc républicain (tous sauf le RN), ont fait cause commune pour porter une proposition de loi très forte.



« C'EST L'IMPÉRIE DES GOUVERNEMENTS QUI SE SONT SUCCÉDÉ DEPUIS LE DÉBUT DU SIÈCLE QUI NOUS A CONDUITS DANS CETTE IMPASSE. »

Quels sont les principaux points de cette proposition de loi ?

Soulignons tout d'abord que 205 députés sont co-signataires de cette proposition, dont les 22 membres du groupe GDR. Elle se décline en trois grands points. Premièrement, l'organisation de la régulation, en permettant la libre installation dans tous les territoires sous-dotés et en limitant l'installation dans les territoires surdotés aux seuls remplacements pour départ en retraite. En superficie, ce que l'on identifie comme déserts médicaux c'est 87% du territoire ! Cela laisse de la marge pour s'installer. Ensuite, nous avons proposé une véritable nouvelle architecture des

études de médecine : il faut créer - à terme - des écoles normales de professions de santé. Mais aussi élargir le contrat d'engagement de service public (CESP) et surtout faciliter l'accès des jeunes issus de catégories socio-professionnelles défavorisées, des jeunes provenant des quartiers populaires et de la ruralité, aux études de médecine. Enfin, nous avons inscrit des points essentiels pour l'organisation des soins par le retour de la permanence des soins obligatoire et la facilitation de l'intégration des médecins étrangers.

Vous avez aussi entamé un « Tour de France » de lutte contre les déserts médicaux. Comment cela se passe-t-il ?

J'ai participé à 5 des 17 étapes qui ont eu lieu, notamment dans la circonscription d'André Chassaigne. Des centaines de participants se pressent à ces réunions publiques, tellement le sujet est régnant. Le caractère transpartisan de ces réunions donne un ton combatif, constructif, et donne du sens à l'action parlementaire. Dans le débat public, le combat est gagné. Et la mise en œuvre d'une régulation est en passe de s'imposer dans des délais assez courts. Il existe aussi une pétition en ligne sur Change.org « pour en finir avec les déserts médicaux ». Les députés de notre groupe vont poursuivre ce combat pour l'égalité républicaine. En effet, quand les déserts médicaux avancent, c'est bien la République qui recule. Et c'est inacceptable. ♦



SOUTIEN AUX GRÉVISTES DE VERTBAUDET



© DR

Lors des questions au gouvernement du 23 mai, nous avons tenu à exprimer notre total soutien aux grévistes de Vertbaudet, ainsi qu'au délégué syndical qui a été enlevé devant chez lui, menacé et molesté. Les menaces de licenciement pour faute lourde, les actes d'intimidation, les violences physiques et les arrestations arbitraires se multiplient alors que les salariés ne se battent que pour une revalorisation modeste de 150 euros par mois. Il s'agit en majorité de femmes, qui ont commencé leur carrière au Smic et la termineront au Smic. « Comment expliquez-vous, monsieur le ministre, le silence du Gouvernement [...] dans ce conflit social majeur ? » a interrogé Jean-Marc Tellier. Et de demander qu'un médiateur soit nommé rapidement.

CRISE DU LOGEMENT

Depuis de nombreux mois, tous les acteurs du logement le disent, notre pays est désormais plongé dans l'une des plus graves crises du logement de son histoire. Cette crise est le produit des orientations politiques du gouvernement : du rabaillage des aides personnelles au logement (APL) à l'augmentation de la TVA sur la construction, en passant par les ponctions sur les HLM et la suppression des aides aux maîtres bâtisseurs, il a déséquilibré notre système si singulier, fondé sur une économie mixte, constituée d'un secteur privé et d'un secteur socialisé. « Au moment où le secteur privé souffre de difficultés liées à l'inflation, il

ya urgence à agir pour redonner au secteur social les moyens de remplir son rôle contracyclique » a tonné Stéphane Peu lors des questions au gouvernement du 23 mai. À bon entendre !

SOLUTION DIPLOMATIQUE À LA GUERRE EN UKRAINE

Nous soutenons, depuis le début du conflit, toutes les initiatives, notamment parlementaires, qui accompagnent le camp de la paix.



© Mathias Reding - pexels

La voix des pacifistes ukrainiens, russes et du monde entier doit résonner, alors qu'elle est parfois emprisonnée. « La réunion du G7 à Hiroshima ne fournirait-elle pas l'occasion de travailler à un plan de paix porté collectivement, afin d'engager au plus vite une offensive diplomatique pour faire taire les armes, sauver des vies et sortir du conflit ? » a questionné Jean-Paul Lecoq à la veille de ladite réunion. Depuis, Joe Biden a ouvert la porte à la livraison d'avions de combat à l'Ukraine et a encouragé ses alliés à en faire autant. Une nouvelle étape dans la guerre.

100 JOURS DE PROVOCATIONS

Le 17 avril, le Président de la République s'est donné cent jours pour apaiser la colère des Français. Une colère immense, et pour cause : sa réforme des retraites a été promulguée sans vote, en dépit de l'opposition massive de la France dans toute sa diversité. Mais le 15 mai au 20h de TF1, Emmanuel Macron s'est une fois de plus obstiné dans le déni de cette réalité et a osé déclarer que cette France mobilisée n'était pas la France.

Le lendemain, André Chassaigne réagissait lors de la séance des questions au gouvernement : « Les cent jours ne seront que provocations ». Sans manquer de rappeler que le combat contre la réforme des retraites était loin d'être fini, que les Français ne souhaitent pas tourner la page et qu'ils seraient de nouveau dans la rue le 6 juin.

INCENDIES DE FORÊT

Après l'effroyable bilan des incendies de l'an dernier, l'adaptation de la stratégie française de prévention et de lutte contre les incendies de forêt est devenue une urgence nécessaire. La proposition de loi qui a été adoptée le 17 mai dernier n'est pas une fin en soi mais elle va dans le bon sens. Nous saluons notamment l'élaboration d'une stratégie interministérielle pour mieux coordonner la lutte contre les feux de forêt, le renforcement des obligations légales de débroussaillage ou l'exonération des taxes sur les carburants pour les services d'incendie et de secours. D'autres mesures restent toutefois attendues en direction des sapeurs-pompiers volontaires, des Sdis, de l'ONF, du CNPF ou de Météo-France.



© Pixabay

SURTRANSPOSITIONS EN MATIÈRE AGRICOLE

Le 11 mai, la majorité nous a proposé d'approuver une résolution visant à lutter contre les surtranspositions en matière d'interdiction des pesticides. Si nous partageons en partie les préoccupations exprimées dans

cette proposition, nous avons refusé d'en rabattre sur nos ambitions en matière de réduction des pesticides. En effet, avec ce texte, la majorité a ouvertement choisi de privilégier les intérêts économiques de court terme plutôt que de défendre l'intérêt général, la santé et l'environnement. Un choix qui va à l'encontre de nos priorités : protéger notre agriculture des logiques mortifères de la mondialisation libérale, accélérer la transition agroécologique, accompagner les agriculteurs techniquement et financièrement, soutenir les programmes de l'Inrae et garantir des revenus décents aux paysans.

ABROGATION DE LA RÉFORME DES RETRAITES



© CCBY 2.0 - Jeanne Ménéjoulet - Flickr

Sur la réforme des retraites, les Français attendent un vrai vote à l'Assemblée, juste un vote ! « Depuis janvier, vous mobilisez toute la gamme des artifices de procédure, en grattant les fonds de tiroir pour trouver de quoi corseter le débat et [...] pour empêcher qu'un vote balaie ce texte injustifié et peu défendable » s'est insurgé Sébastien Jumel lors des questions au gouvernement du 30 mai. « Demain en commission, le 8 juin ici, ce sera une séance de rattrapage, que les Français attendent » a-t-il poursuivi. Avant de prévenir : « Si vous inventez un nouveau coup de billard à trois bandes, pour éviter encore une fois que la décision soit l'aboutissement d'un processus

pleinement démocratique [...], vous aggraverez la crise démocratique. »

GROUPUSCULES ET MANIFESTATIONS VIOLENTES

Le 10 mai dernier, la majorité a présenté une proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur l'organisation de groupuscules et manifestations violentes entre le 16 mars et le 4 avril 2023. Cette proposition s'inscrit dans la stratégie de répression du mouvement social du gouvernement. Elle vise à stigmatiser et diaboliser les forces politiques et militantes de gauche tout en affichant une complaisance coupable à l'égard de manifestations de néonazis et de fascistes, comme celle qui a eu lieu le 6 mai dernier à Paris. « Nous sommes contre toutes les violences... » a rappelé Yannick Monnet. En ajoutant qu'en banalisant l'extrême droite et en criminalisant la gauche, le gouvernement fait un choix politique. Un choix particulièrement dangereux.

AVENIR DU FRET FERROVIAIRE



© CCBY 4.0 - Florian Pepellin

Anticipant carrément les conclusions de l'enquête lancée au mois de janvier dernier par la Commission européenne, le gouvernement a annoncé le 24 mai la liquidation de Fret SNCF, assortie de l'abandon de 30 % du trafic de l'opérateur public et de la cession d'actifs à ses concurrents, ainsi que la suppression de 500 emplois de cheminots. Cette logique de fuite en avant libérale ne permettra pas, à l'évidence,

de relever le défi climatique. « Vous battrez-vous enfin pour faire évoluer les règles européennes, afin qu'elles autorisent les États membres à reprendre la main sur leur système de transport stratégique ? » a interpellé Hubert Wulfranc, en précisant que nous allons demander la création d'une commission d'enquête sur cette véritable capitulation gouvernementale.

UN POURVOIR LÉGISLATIF BAFOUÉ



© DR

Le 7 juin, c'était la suite de notre niche parlementaire du 4 mai qui avait dû être écourtée d'une heure suite à un incident. Ce jour-là, alors que notre texte pour indexer la dotation globale de fonctionnement (DGF) sur l'inflation avait été adopté en commission, la majorité et le Gouvernement qui n'en voulaient pas, nous ont empêchés de voter en séance en éternisant les débats. « Hier, aujourd'hui, demain, les entraves à l'expression des votes des représentants du peuple varient dans leurs formes. Sur le fond, elles ont toutes le même objectif : la confiscation par l'exécutif du pouvoir législatif » s'est insurgé André Chassaigne. Jour après jour, et quoi qu'il en coûte, le Gouvernement refuse la moindre contradiction, il bafoue le principe de la séparation des pouvoirs et abîme toujours un peu plus notre démocratie. « Ce manque de courage, conjugué à une dérive autoritaire, nous entraîne sur un terrain dangereux » a-t-il poursuivi, avant d'appeler solennellement tous les députés à un sursaut démocratique.



#AGENDA

JUIN 2023 PARTAGE DE LA VALEUR

Le Projet de loi portant transposition de l'accord national interprofessionnel relatif au partage de la valeur au sein de l'entreprise fait suite à l'accord national interprofessionnel qui a été signé le 10 février 2023 entre le patronat et les syndicats, à l'exception de la CGT. Cet accord vise à généraliser à toutes les entreprises de plus de 11 salariés les dispositifs d'intéressement et de participation à compter du 1^{er} janvier 2025. Obligation également pour les entreprises de plus de 50 salariés de négocier la redistribution d'un bénéfice exceptionnel. Rien en revanche sur les « superprofits ».

JUIL. 2023 INDUSTRIE VERTE

Lors du conseil des ministres du 16 mai, le gouvernement a présenté son projet de loi relatif à l'industrie verte qui vise à accélérer la réindustrialisation de la France. L'ambition affichée est de faire de la France « le leader de l'industrie verte en Europe ». Pour atteindre cet objectif, le projet de loi comporte différentes mesures qui vont dans le bon sens mais aussi des imprécisions, voire des insuffisances, notamment en matière de financements, qui interrogent sur la portée réelle de ce texte.

JUIL. 2023 JUSTICE

Après une première lecture au Sénat, les députés examineront en juillet la proposition de résolution d'orientation et de programmation du ministère de la justice 2023-2027. Parmi les mesures contestées de ce texte, l'activation à distance du téléphone portable d'une personne, à tout moment et en tous lieux. Certains y voient une « surchère sécuritaire » inacceptable. Quant au Conseil de l'Ordre des Avocats de Paris, il a déclaré mi-mai que cette mesure constituait « une atteinte particulièrement grave au respect de la vie privée qui ne saurait être justifiée par la protection de l'ordre public. »



André CHASSAIGNE
Président de groupe
député du Puy-de-Dôme



Soumya BOUROUAHA
députée de Seine-Saint-Denis



Pierre DHARRÉVILLE
député des Bouches-du-Rhône



Elsa FAUCILLON
députée des Hauts-de-Seine



Sébastien JUMEL
député de Seine-Maritime



Jean-Paul LECOQ
député de Seine-Maritime



Yannick MONNET
député de l'Allier



Stéphane PEU
député de Seine-Saint-Denis



Jean-Victor CASTOR
député de Guyane



Steve CHAILLOUX
député de Polynésie



Emeline K/BIDI
députée de la Réunion



Karine LEBON
députée de la Réunion



Tématai LE GAYIC
député de Polynésie



Fabien ROUSSEL
député du Nord



Nicolas SANSU
député du Cher



Frédéric MAILLOT
député de la Réunion



Marcellin NADEAU
député de la Martinique



Mereana REID-ARBELOT
députée de Polynésie



Davy RIMANE
député de Guyane



Jiovanny WILLIAM
député de la Martinique



Jean-Marc TELLIER
député du Pas-de-Calais



Hubert WULFRANC
député de Seine-Maritime



SUIVEZ NOTRE ACTUALITÉ



groupe-communiste.assemblee-nationale.fr

NOUS JOINDRE

✉ 126, rue de l'Université
75 007 Paris

@ groupe.gdr@assemblee-nationale.fr
01 40 63 60 81

